

INFO-PARENTS



– Notre journal mensuel

Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre école à l'adresse suivante : <https://stedouard.csdgs.qc.ca/>

Vendredi 6 octobre 23

Lundi 9 octobre 23

Jeudi 12 octobre 23

Mardi 13 octobre 23

Jeudi 19 octobre 23

Mardi 24 octobre 23

Vendredi 27 octobre 23

Présentation des programmes de Louis-Cyr aux élèves du 3^e cycle

Congé

Remise de la première communication aux parents sur le Portail

Visite des hygiénistes dentaires pour les scellants (élèves ciblés)

Photos scolaires

Sortie Théâtre des Deux Rives pour les 2^e cycle, 3^e cycle et GADL

Éducazoo Halloween pour le préscolaire et le 1^{er} cycle

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a procédé à sa première séance ordinaire le 27 septembre dernier afin de notamment approuver la nouvelle grille de tarification du service de garde et du service du midi. Nous avons profité de cette rencontre pour procéder à la nomination de certains postes :

Présidente : Krystel Bélise

Vice-présidente : Tasha Adams

La prochaine séance régulière du conseil d'établissement est prévue le jeudi 14 décembre 2023 à 18 h 30 à la salle polyvalente de l'école.

Facturation service de garde et service du midi

La facturation au service de garde et au service du midi n'a pas pu se faire comme nous l'aurions souhaité, car nous attendions l'approbation des nouveaux tarifs par le CÉ. Nous vous remercions de votre patience. Comme d'habitude, la facturation du service de garde et de la surveillance du midi sera déposée sur le Portail mensuellement. N'oubliez pas de bien vérifier le numéro de référence situé dans le haut de votre facture avant de faire le paiement. Si vous prenez le mauvais numéro, votre facture ne sera pas payée au bon endroit. Pour toute question sur votre facture du SDG ou de la SDM, veuillez contacter Geneviève Gouin au poste #4719.

Utilisation des micro-ondes :

C'est avec un grand bonheur que nous vous annonçons le fameux retour des micro-ondes sur l'heure du midi. Vous pouvez dès maintenant envoyer des repas à faire chauffer en prenant soin de bien identifier le plat au nom de votre enfant. Dans le but de nous assurer que tous les enfants aient suffisamment de temps pour dîner, nous vous invitons tout de même à privilégier certains midis avec un lunch froid ou un Thermos.

Allergies aux arachides

Cette année, nous avons quelques élèves avec des allergies sévères aux arachides qui mangent à l'école. Afin d'éviter la contamination croisée (tables, micro-ondes), **nous nous devons d'interdire les repas ou collations qui contiennent des arachides.**

Première communication

Vous pourrez consulter la première communication de votre enfant dès le 12 octobre sur le Portail. Vous y retrouverez les observations de ses enseignants au regard de ses apprentissages et de son développement.

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Chaque année, nous faisons la mise à jour de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence, mais cette année, notre plan a été grandement revampé. Vous trouverez d'ailleurs le résumé de celui-ci à la fin de l'Info-Parents. Nous avons ciblé trois (3) enjeux prioritaires :

1. Intervenir efficacement dans les situations de violence et d'intimidation à l'école : La violence verbale, physique et psychologique ainsi que l'intimidation sont grandement prises au sérieux par tous les membres de l'équipe-école. Nous nous engageons à intervenir avec diligence lorsqu'une telle situation est portée à notre attention.
2. Différencier les situations de conflit, de violence et d'intimidation auprès des intervenants, des parents et des élèves : Nous sommes bien conscients qu'il n'est pas toujours facile de bien différencier une situation de conflit d'une situation d'intimidation ou de violence. Voici les définitions décrites dans la loi :

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à CARACTÈRE RÉPÉTITIF , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).	Toute MANIFESTATION DE FORCE , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Aussi, nous vous invitons à tester vos connaissances en famille par ce quiz super intéressant :

https://view.genial.ly/61eb0416ac55500013525aa3?fbclid=IwAR1R45H6RqCK9uuzCaQUUGsny6K_s5DmsSEJ1LAXF0p3pKNYUv74mxcoLqE

3. Sensibiliser les élèves aux impacts négatifs des mots, des attitudes et des gestes qu'ils peuvent utiliser : Depuis quelques années, nous constatons une hausse importante des insultes qui sont lancées à tout vent par les élèves envers leurs pairs. Dans les derniers mois, certaines de ces insultes se sont même transformées jusqu'à des menaces de mort (ex. « Je vais te tuer »). Nous travaillons donc activement en collaboration avec nos TES, notre psychoéducatrice et les policiers communautaires pour sensibiliser les élèves au fait que ces paroles sont à proscrire et que des conséquences sérieuses seront données à ceux et celles qui les prononcent. Nous vous invitons donc à discuter avec votre enfant du sérieux de ces menaces. Fait important à connaître, à partir de 12 ans, un enfant peut être reconnu criminellement responsable d'avoir proféré des menaces de mort.

Absence prolongée Cathie Beauregard

Notre TES Cathie Beauregard est actuellement en arrêt de travail depuis le 5 septembre et il est prolongé minimalement jusqu'au 29 novembre prochain. Entre-temps, c'est Aline Tremblay qui nous offre quelques journées de remplacement par semaine. Marie-Claude Ouimet assume donc le rôle de TES principale. Pour rejoindre Marie-Claude ou Aline, c'est au poste #4712.

Demandes d'admission en 1^{re} secondaire

Pour les élèves de 6^e année qui souhaitent être admis à un profil d'une des écoles secondaires du CSSDGS lors de l'année scolaire 2024-2025, il est maintenant temps de remplir une demande d'admission en ligne : [cliquez ici](#). La période d'inscription se déroule jusqu'au 20 octobre 2023 inclusivement. Pour obtenir plus d'information sur les différents profils offerts, [cliquez ici](#).

Inscription au programme régulier

Pour les élèves de 6^e année souhaitant s'inscrire au programme régulier, la période d'inscription se fera comme à l'habitude lors de la période de réinscription en février.

Mot de l'hygiéniste dentaire

Halloween en octobre, sans carie en novembre

Vos enfants reviendront à la maison avec un sac rempli de friandises. Se sucrer le bec à l'occasion ne nuit pas à la santé dentaire si certaines précautions sont prises :

- Manger du fromage comme collation. Le fromage diminue l'action des microbes.
- Prendre les sucreries au moment du repas plutôt qu'en collation protège les dents.
- Si on n'a pas la brosse à dents sous la main, faire rincer la bouche avec de l'eau ou manger des aliments croquants (les pommes, les carottes et le céleri).
- Bien brosser les dents deux fois par jour.

Alors, bonne Halloween aux petits... comme aux grands !!!

Les Hygiénistes dentaires

CLSC Saint-Rémi

<http://www.saint-sylvestre.net/?p=851>

Geneviève Allaire

Directrice

Résumé de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

L'intimidation c'est :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(Loi sur l'instruction publique, 2012)

4 critères permettent de reconnaître une situation d'intimidation :

- L'intention de faire du tort;
- Une inégalité des pouvoirs;
- Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit de l'intimidation;
- La répétition & la persistance de paroles et de gestes agressifs, moqueries ou rejet

*L'intimidation peut avoir lieu dans l'univers virtuel (réseaux sociaux, Internet, messagerie instantanée, cellulaires, courriels, etc.), on parle alors de CYBERINTIMIDATION.

Nos enjeux prioritaires

- **Intervenir** efficacement dans les situations de violence et d'intimidation à l'école.
- **Différencier** les situations de conflit, de violence et d'intimidation auprès des intervenants scolaires, des parents et des élèves.
- **Sensibiliser** les élèves aux impacts négatifs des mots, des attitudes et des gestes qu'ils peuvent utiliser.

Protocole d'intervention

- Analyse de situation et évaluation : cueillette d'information et jugement de la situation.
- Intervention (rencontre de l'auteur, de la victime et des témoins + assurer la sécurité immédiate des personnes concernées).
- Consignation et choix des interventions à effectuer (avec la direction selon la situation et les besoins).
- Communication avec les élèves impliqués et les parents.
- Application des sanctions et des mesures d'encadrement et de soutien.
- Suivi auprès des mesures mises en place par les intervenants. Suivi auprès des parents.

Un élève, un parent ou un membre du personnel peut :

- Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation
- Formuler une plainte officielle

Comment ? **CONFIDENTIEL!!**

- En personne, à tout adulte de confiance dans l'école.
- Par courriel : sosintimidation071@cssdgs.gouv.qc.ca
- Par téléphone : 514 380-8899, poste 4711
- Remplir un billet de signalement et le déposer dans la boîte de signalement pour les élèves près du secrétariat



Guide aux parents